
Recensement en bref

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 21 septembre 2022



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 21 septembre 2022

N° 98-200-X au catalogue, numéro 2021007

ISBN 978-0-660-45369-9

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Faits saillants

- En 2021, plus de 1 Autochtone sur 6 (17,1 %) vivait dans un logement surpeuplé qui était jugé non convenable pour le nombre de personnes qui y habitaient.
- De 2016 à 2021, la proportion d'Autochtones vivant dans un logement surpeuplé a diminué dans l'ensemble au sein des trois groupes (les Premières Nations, les Métis et les Inuit), y compris parmi les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités habitant une réserve. Toutefois, pour les Inuit vivant au Nunavut, dans la région désignée des Inuvialuit et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, la proportion de personnes vivant dans un logement surpeuplé a augmenté au cours de cette période.
- En ce qui a trait à la situation des particuliers dans le ménage, parmi les Premières Nations, ce sont les membres de ménages multigénérationnels qui étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé (34,5 %), suivis des membres de ménages composés d'un couple vivant avec des enfants (21,7 %). Parmi les Métis et les Inuit, ce sont les membres d'un ménage composé d'un couple vivant avec des enfants qui étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé.
- En 2021, les Autochtones étaient près de deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les non-Autochtones (17,1 % par rapport à 9,4 %). Cependant, l'écart entre la population autochtone et la population non autochtone s'est rétréci de 1,7 point de pourcentage de 2016 à 2021.
- En 2021, 16,4 % des Autochtones vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.
- Les membres des Premières Nations et les Métis étaient moins susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures en 2021 comparativement à cinq ans plus tôt. Dans l'ensemble, la proportion d'Inuit vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures en 2021 était similaire à celle enregistrée en 2016. Cependant, pour les Inuit habitant l'Inuit Nunangat, la probabilité qu'ils vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures s'est accrue de 1,2 point de pourcentage.
- En 2021, les Autochtones (16,4 %) étaient près de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que les non-Autochtones (5,7 %). Cependant, l'écart entre la population autochtone et la population non autochtone s'est rétréci de 2,3 points de pourcentage de 2016 à 2021.

Introduction

Un logement adéquat et de taille convenable qui offre aux personnes qui y habitent un environnement sécuritaire où vivre et travailler est essentiel au bien-être mental et physique et peut améliorer la qualité de vie¹. De mauvaises conditions de logement, comme les maisons surpeuplées, contaminées par des moisissures ou présentant des défauts structurels, sont associées à un risque accru de propagation de maladies infectieuses, de maladies respiratoires, de maladies chroniques, de blessures et de troubles mentaux^{2,3}.

En 2019, la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* stipulait que « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international » et reconnaissait qu'avoir un endroit abordable

-
1. Organisation mondiale de la Santé. 2018. [Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé](#), Genève, Organisation mondiale de la Santé.
 2. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. 2017. [Le logement : un déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#), Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
 3. Administrateur en chef de la santé publique du Canada. 2014. [Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada, 2014 : La santé publique à l'avenir](#), Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada.

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

et sécuritaire où habiter donne aux personnes et aux familles l'environnement dont elles ont besoin pour réussir, grandir et vivre dans la dignité. Cependant, de nombreux Autochtones au Canada vivent dans un logement inadéquat, et c'est tout particulièrement le cas pour les personnes qui vivent dans les communautés éloignées et nordiques⁴.

Bien que les données du Recensement de la population de 2016 aient révélé que les conditions de logement des Autochtones s'étaient globalement améliorées, ces derniers étaient toujours beaucoup plus susceptibles de vivre dans un logement inadéquat que les non-Autochtones⁵.

Le présent article se fonde sur les nouvelles données du Recensement de la population de 2021 pour faire état des conditions de logement des Autochtones au Canada. Il s'intéresse aussi à la manière dont ces conditions ont évolué pour les Premières Nations, les Métis et les Inuit depuis 2016.

Plus de 1 Autochtone sur 6 vit dans un logement surpeuplé

Plus de 1 Autochtone sur 6 (17,1 %, soit 309 345 personnes) vivait dans un logement dont la [taille n'était pas jugée convenable](#) pour le nombre de personnes qui y habitaient, selon la Norme nationale d'occupation⁶. La taille convenable du logement est une mesure du surpeuplement indiquant si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage.

Les logements surpeuplés sont classés dans des catégories de logements où il manque une, deux ou trois chambres à coucher ou plus. Un peu plus de 1 Autochtone sur 10 (10,7 %) vivait dans un logement où il manquait une chambre à coucher; 3,7 %, dans un logement où il manquait deux chambres à coucher; et 2,8 %, dans un logement où il manquait trois chambres à coucher ou plus.

Toutefois, la proportion d'Autochtones vivant dans un logement surpeuplé a diminué de 0,9 point de pourcentage de 2016 à 2021⁷.

La proportion d'Autochtones vivant dans un logement surpeuplé était beaucoup plus élevée que celle enregistrée pour les non-Autochtones (17,1 % par rapport à 9,4 %), mais l'écart entre les deux groupes a rétréci, passant de 9,5 points de pourcentage en 2016 à 7,8 points de pourcentage en 2021.

La proportion d'Autochtones vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures a diminué par rapport à cinq ans plus tôt

En 2021, environ 1 Autochtone sur 6 (16,4 %, soit 295 745 personnes) vivait dans un logement nécessitant des [réparations majeures](#), ce qui représente une baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2016.

Les logements nécessitant des réparations majeures comprennent ceux qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse et ceux qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds.

En 2021, les Autochtones (16,4 %) étaient près de trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones (5,7 %) de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures, mais l'écart entre les deux groupes s'est rétréci de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2016.

4. Bleakney, A. et A. Melvin. 2022. « Femmes et filles autochtones : conditions socioéconomiques dans les collectivités éloignées par rapport aux régions plus accessibles », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006 au catalogue de Statistique Canada.

5. Statistique Canada. 2017. *Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada*, n° 98-200-X2016021 au catalogue.

6. La Norme nationale d'occupation a été élaborée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la suite de consultations avec les organismes provinciaux d'habitation.

7. Toutes les comparaisons avec les données du Recensement de la population de 2016 sont calculées en tenant compte des [réserves et les établissements partiellement dénombrés](#).

Les membres des Premières Nations dans les réserves sont plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé

En 2021, plus de 1 membre des Premières Nations sur 5 (21,4 %, soit 224 280 personnes) vivait dans un logement surpeuplé : 12,9 % d'entre eux vivaient dans un logement où il manquait une chambre à coucher; 4,8 %, dans un logement où il manquait deux chambres à coucher; et 3,8 %, dans un logement où il manquait trois chambres à coucher ou plus. Dans l'ensemble, la proportion de membres des Premières Nations vivant dans un logement surpeuplé a diminué de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2016.

Les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* étaient plus de deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que ceux n'ayant pas le statut d'Indien inscrit ou des traités (25,4 % par rapport à 11,2 %).

Les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivant dans une réserve étaient près de deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que ceux vivant hors réserve (35,7 % par rapport à 18,4 %). Toutefois, de 2016 à 2021, la proportion de membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivant dans un logement surpeuplé dans une réserve a affiché une plus forte baisse que la proportion enregistrée pour leurs homologues vivant hors réserve (-0,6 point de pourcentage par rapport à -0,2 point de pourcentage).

Un peu plus du tiers (34,5 %) des membres des Premières Nations vivant dans un logement surpeuplé faisaient partie d'un ménage multigénérationnel, où au moins une personne habite avec un enfant et un petit-enfant. La proportion de personnes vivant dans un tel ménage était plus élevée parmi les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivant dans les réserves (44,9 %).

Dans les ménages multigénérationnels, les grands-parents jouent un rôle important dans l'éducation des enfants et la transmission des valeurs, des connaissances et des enseignements traditionnels aux générations plus jeunes. De plus, vivre au sein d'un ménage multigénérationnel peut être une solution qu'adoptent les familles pour faire face aux problèmes de logement dans leur communauté, comme la pénurie de logements et les logements inabordables.

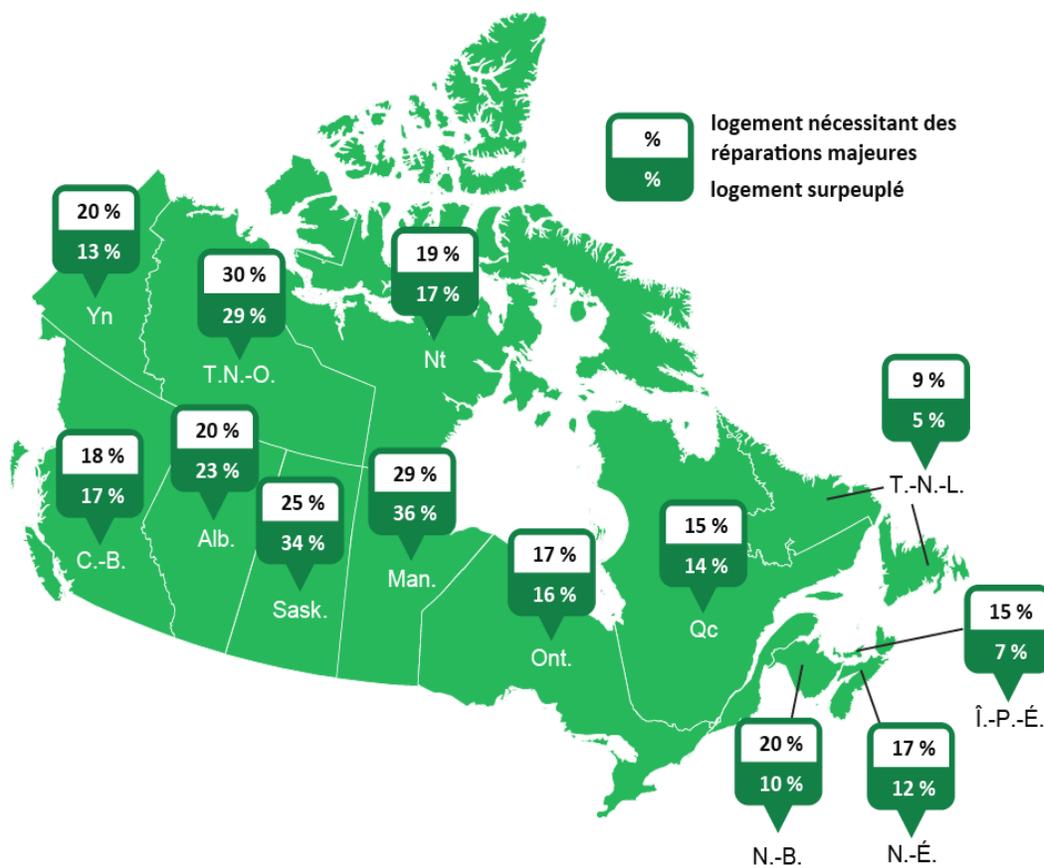
Parmi les membres des Premières Nations vivant dans un logement surpeuplé, les couples vivant avec des enfants (21,7 %) et les familles monoparentales (18,2 %) figuraient parmi les autres situations communes.

À l'échelle nationale, c'est au Manitoba (35,7 %) et en Saskatchewan (34,3 %) que les membres des Premières Nations étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé, et c'est dans les provinces de l'Atlantique qu'ils étaient les moins susceptibles de vivre dans un tel logement.

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Figure 1

Les membres des Premières Nations au Manitoba et en Saskatchewan sont les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Moins de membres des Premières Nations vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures

En 2021, près de 1 membre des Premières Nations sur 5 (19,7 %, soit 206 845 personnes) vivait dans un logement nécessitant des réparations majeures, en baisse de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2016.

Les membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités étaient plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que ceux n'ayant pas le statut d'Indien inscrit ou des traités (22,8 % par rapport à 12,0 %).

Plus du tiers des membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivant dans les réserves (37,4 %) occupaient un logement nécessitant des réparations majeures, soit près de trois fois le taux observé pour leurs homologues vivant hors réserve (12,7 %). Toutefois, de 2016 à 2021, la proportion de membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures dans une réserve a affiché une baisse plus prononcée que la proportion parmi leurs homologues vivant hors réserve (-6,5 points de pourcentage par rapport à -1,4 point de pourcentage).

À l'échelle nationale, la proportion de membres des Premières Nations vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures était la plus élevée dans les Territoires du Nord-Ouest (30,0 %) et au Manitoba (28,7 %), et la plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador (8,6 %).

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Environ 1 Métis sur 12 vit dans un logement surpeuplé

En 2021, environ 1 Métis sur 12 (7,9 %, soit 49 565 personnes) vivait dans un logement surpeuplé, ce qui représente une diminution de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2016.

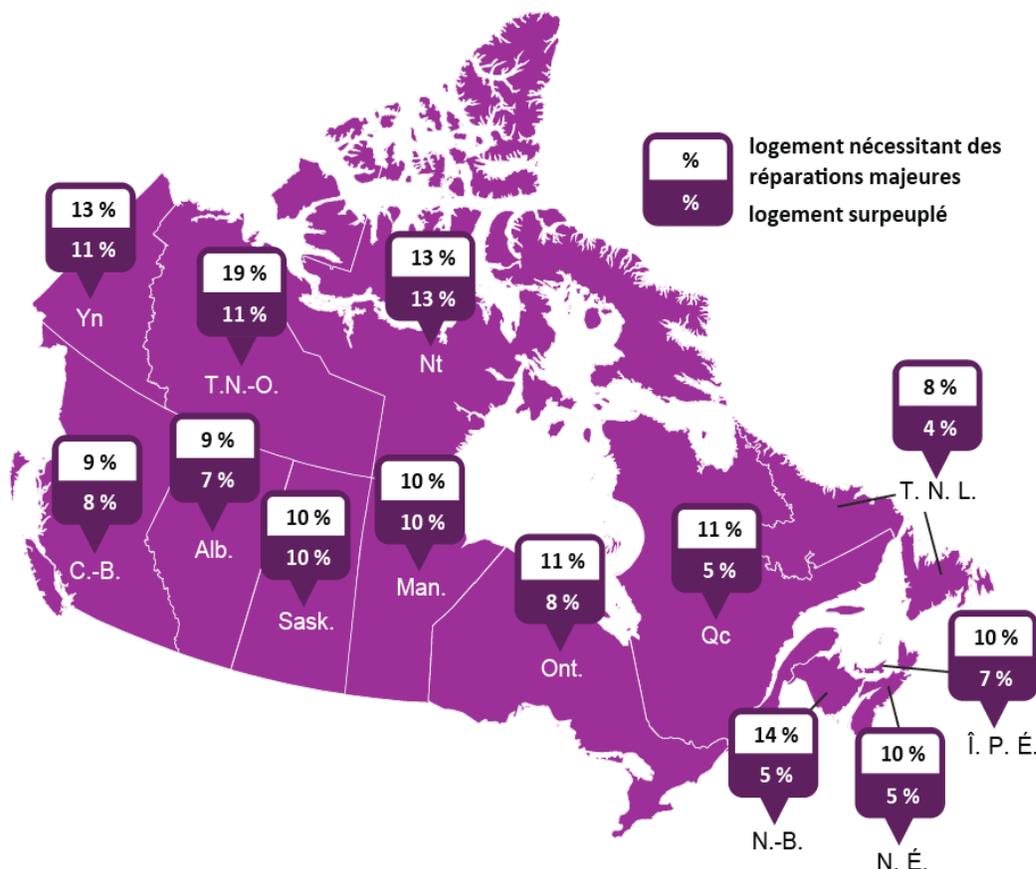
En 2021, 6,2 % des Métis vivaient dans un logement où il manquait une chambre à coucher; 1,3 %, dans un logement où il manquait deux chambres à coucher; et 0,5 %, dans un logement où il manquait trois chambres à coucher ou plus.

Parmi les Métis qui vivaient dans un logement surpeuplé en 2021, le quart (25,6 %) faisait partie d'un ménage composé d'un couple avec enfants, 23,3 % faisaient partie d'une famille monoparentale et 22,0 % faisaient partie d'un ménage multigénérationnel.

À l'échelle nationale, les proportions de Métis vivant dans un logement surpeuplé étaient plus élevées au Yukon (10,9 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (10,7 %) et au Manitoba (10,0 %), et plus faibles à Terre-Neuve-et-Labrador (4,4 %) et en Nouvelle-Écosse (4,9 %).

En 2021, 335 350 Métis vivaient dans une région métropolitaine de recensement (RMR) de 100 000 personnes ou plus. Les Métis qui vivaient dans une RMR étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement surpeuplé que leurs homologues à l'extérieur des grandes villes (8,3 % par rapport à 7,5 %). Au sein de la population des grandes villes, les plus fortes proportions de Métis vivant dans un logement surpeuplé ont été observées à Kingston (14,8 %), à Toronto (11,3 %) et à Winnipeg (11,1 %).

Figure 2
Dans les Territoires du Nord-Ouest, près de 1 Métis sur 5 vit dans un logement nécessitant des réparations majeures



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les Métis sont moins susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures comparativement à cinq ans plus tôt

En 2021, environ 1 Métis sur 10 (10,0 %, soit 62 640 personnes) vivait dans un logement nécessitant des réparations majeures, en baisse de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2016.

Les proportions de Métis vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures étaient les plus faibles à Terre-Neuve-et-Labrador (8,2 %), en Colombie-Britannique (9,0 %) et en Alberta (9,0 %), et les plus élevées dans les Territoires du Nord-Ouest (19,4 %), au Nouveau-Brunswick (13,7 %) et au Yukon (13,2 %).

Les Métis vivant à l'extérieur d'une grande ville étaient plus susceptibles que leurs homologues vivant dans une RMR d'habiter un logement nécessitant des réparations majeures (11,5 % par rapport à 8,7 %). Toutefois, parmi les Métis qui vivaient dans une RMR, les proportions habitant dans un logement nécessitant des réparations majeures étaient plus élevées à Trois-Rivières, au Québec (15,9 %), à Saint John, au Nouveau-Brunswick (14,6 %) et à Moncton, au Nouveau-Brunswick (12,5 %).

Un peu plus de la moitié des Inuit de l'Inuit Nunangat, plus particulièrement du Nunavut, vivent dans un logement surpeuplé

En 2021, un peu plus de 2 Inuit sur 5 (40,1 %, soit 28 260 personnes) vivaient dans un logement surpeuplé. Parmi ceux-ci, 20,7 % vivaient dans un logement où il manquait une chambre à coucher; 10,0 %, dans un logement où il manquait deux chambres à coucher; et 9,4 %, dans un logement où il manquait trois chambres à coucher ou plus.

Cette proportion élevée d'Inuit vivant dans un logement surpeuplé est principalement attribuable à la situation dans l'Inuit Nunangat, où les Inuit étaient quatre fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les Inuit vivant à l'extérieur de cette région (52,9 % par rapport à 11,4 %). L'Inuit Nunangat est le territoire traditionnel des Inuit. Il comprend quatre régions : le Nunatsiavut (Labrador), le Nunavik (nord du Québec), le Nunavut et la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest).

Parmi les Inuit vivant dans l'Inuit Nunangat, ceux du Nunavut (60,0 %) étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé, et ceux du Nunatsiavut (17,7 %), les moins susceptibles.

Dans l'Inuit Nunangat, le manque de logements abordables et de taille convenable est bien documenté. Les Inuit vivant dans ces régions sont aux prises avec un certain nombre de difficultés, dont les coûts élevés de construction, d'exploitation et d'entretien. En outre, en raison d'obstacles tels que le coût élevé de la vie, les possibilités d'emploi peu nombreuses, les faibles niveaux de revenu et l'absence de marchés du logement pour la revente, de nombreux Inuit dépendent de logements publics ou subventionnés⁸.

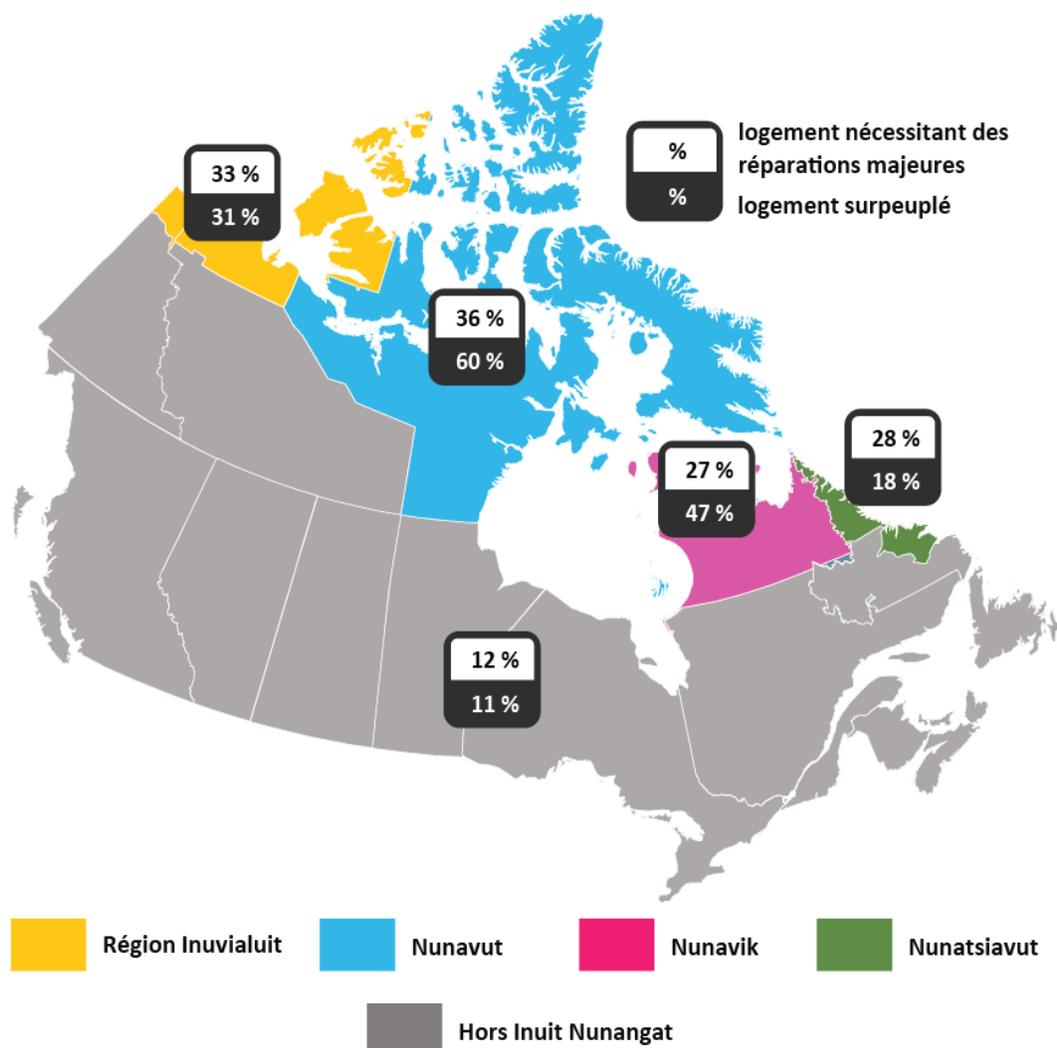
Parmi les Inuit vivant dans un logement surpeuplé en 2021, la plus grande part faisait partie de ménages composés d'un couple vivant avec des enfants (36,3 %) et de ménages multigénérationnels (35,4 %). Plus du tiers des Inuit vivant dans un logement surpeuplé dans l'Inuit Nunangat faisaient partie d'un ménage formé d'un couple vivant avec des enfants (37,2 %) ou d'un ménage multigénérationnel (36,7 %). À l'extérieur de l'Inuit Nunangat, environ le quart des Inuit vivant dans un logement surpeuplé faisaient partie d'un ménage composé d'un couple vivant avec des enfants (27,6 %) ou d'un ménage multigénérationnel (22,9 %).

8. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. 2019. [Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat](#), n° R5-737/2019 au catalogue.

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Dans l'ensemble, la proportion d'Inuit vivant dans un logement surpeuplé a diminué légèrement (-0,6 point de pourcentage) de 2016 à 2021. Comparativement à cinq ans plus tôt, la proportion d'Inuit vivant dans un logement surpeuplé a diminué au Nunatsiavut (-2,5 points de pourcentage) et au Nunavik (-5,1 points de pourcentage), alors qu'elle a augmenté au Nunavut (+3,6 points de pourcentage), dans la région désignée des Inuvialuit (+1,9 point de pourcentage) et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (+0,4 point de pourcentage).

Figure 3
Au Nunavut, 3 Inuit sur 5 vivent dans un logement surpeuplé



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les Inuit de l'Inuit Nunangat sont plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures

En 2021, plus du quart des Inuit (26,2 %, soit 18 460 personnes) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. Toutefois, les Inuit de l'Inuit Nunangat étaient près de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que leurs homologues à l'extérieur de cette région (32,7 % par rapport à 11,5 %).

Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021

Dans l'Inuit Nunangat, environ le tiers des Inuit du Nunavut (35,5 %) et de la région désignée des Inuvialuit (33,0 %) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, comparativement au quart des Inuit du Nunatsiavut (28,2 %) et du Nunavik (26,5 %).

Dans l'ensemble, les Inuit étaient aussi susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures en 2021 qu'en 2016. Cependant, les Inuit habitant l'Inuit Nunangat (+1,2 point de pourcentage) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures comparativement à cinq ans plus tôt, tandis que les Inuit à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (-0,6 point de pourcentage) étaient légèrement moins susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Regard vers l'avenir

Au cours des prochains mois, les diffusions du Recensement de la population fourniront des données plus complètes sur les Autochtones au Canada. Les prochaines diffusions de données du Recensement de 2021 comprennent celles sur la scolarité et les caractéristiques relatives à la population active, lesquelles permettront de dresser un portrait socioéconomique plus complet des populations autochtones au Canada.

Renseignements supplémentaires

D'autres analyses portant sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit sont accessibles dans le communiqué du *Quotidien*, l'article de la série Recensement en bref sur les Métis au Canada (n° 98-200-X au catalogue) et l'article sur les frais de logement dans les réserves.

De plus amples renseignements sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit sont accessibles dans les [tableaux de données](#), le [Profil du recensement](#) (n° 98-316-X au catalogue) et la [série « Perspective géographique »](#) (n° 98-404-X au catalogue).

Pour obtenir plus de précisions sur les définitions, les variables et les concepts utilisés dans le cadre du Recensement de la population de 2021, veuillez consulter le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#) (n° 98-301-X au catalogue).

En plus de fournir des renseignements relatifs aux taux de réponse et à la qualité des données, le [Guide du Recensement de la population](#) (n° 98-304-X au catalogue) offre un aperçu des diverses étapes du recensement, dont la détermination du contenu, le plan d'échantillonnage, la collecte, le traitement des données, l'évaluation de la qualité des données, les règles de confidentialité ainsi que la diffusion.

Remerciements

Ce rapport a été préparé par Alexandria Melvin et Thomas Anderson du Centre de la statistique et des partenariats autochtones de Statistique Canada, avec l'aide d'autres membres du personnel du Centre et la collaboration du personnel du Secrétariat des domaines spécialisés du recensement, de la Division des opérations du recensement, de la Direction des communications et de la Direction de l'accès aux données et de la diffusion.